



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR LES PRÉSTATIONS D'IMPRESSION, DE FAÇONNAGE ET DE LIVRAISON DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE VINCENNES - LOT 3 : AFFICHES 40X60 PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ DUPLIGRAFIC**

**DÉCISION N° DM-21-125  
EN DATE DU 30 MARS 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur de la Ville, le 05/10/2020

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 03/02/2021 et sa décision d'attribuer l'accord-cadre relatif au marché d'impression, de façonnage et de livraison des supports de communication de la ville de Vincennes – lot 3 : Affiches 40x60 à la société DUPLIGRAFIC ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société DUPLIGRAFIC domiciliée 20 avenue Graham Bell – 77600 BUSSY SAINT GEORGES, représentée par Monsieur Claude MARCONI, en qualité de gérant, l'accord-cadre relatif au marché d'impression de façonnage de livraison des supports de communication de la ville de Vincennes – lot 3 : Affiches 40x60.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande susceptibles de varier dans la limite d'un montant annuel maximum de 20 000,00 € HT (24 000,00 € TTC)

Les prix de l'accord-cadre sont ceux du bordereau des prix unitaires.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale de 12 mois et reconductible tacitement 3 fois, soit une durée maximale de 48 mois.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210330-Imc1H8270H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 30/03/2021  
Date de Publication : 30/03/2021